



SOMMAIRE

ÉDITO	1
– L'expertise en psychiatrie	
ABONNEMENT	2
– La Lettre de Psychiatrie Française	
À VOS AGENDAS	3
9 juin 2017, à Paris	
L'expertise en psychiatrie	
SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS	
– Bulletin d'adhésion 2017	4
– Actualités professionnelles	5
LIVRES EN IMPRESSIONS	6-7
– La réalité psychique dans la pratique psychanalytique	
– Avis aux auteurs	7
DOSSIER	
Les 50 Ans du SPF	8 à 11
– Courrier du 16 octobre 1967	12-13
– Motions votées à l'unanimité par la première Assemblée Générale le 25 novembre 1967	
PSYCHIATRIE FRANÇAISE	
– N° 4/15 : Le désir mimétique entre psychopathologie et neurosciences	14
– N° 1/16 : Adolescence et cinéma	14
– N° 2/16 : Qu'est-ce que penser ?	15
– N° 3/16 : Actualité de la phénoménologie psychiatrique	15
– Inventaire	16
ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE	16
– Bulletin d'adhésion 2017	
PETITES ANNONCES	17
LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE	18-19
– Rencontres, colloques et formations	
APPEL	19
– Colloques en 2018	
À VOS AGENDAS	20
24 novembre 2017, à Paris	
Anthropologie et psychiatrie dans la société des affects	

L'EXPERTISE EN PSYCHIATRIE

Jean-Yves COZIC*

Nous vous invitons à notre prochain colloque (le 9 juin 2017 à Paris) qui sera consacré à l'expertise psychiatrique.

C'est une pratique maintes fois contestée mais de plus en plus souvent convoquée (depuis de nombreuses années, les dispositions législatives élargissent son visage).

Au pénal comme au civil, le recours à l'expert psychiatre est de plus en plus fréquent et dans le même temps, la démographie des experts est de plus en plus préoccupante. Les années passées ont été marquées par un mouvement des experts inscrits pour réclamer à la Chancellerie une meilleure reconnaissance du travail accompli.

De maladroites dispositions réglementaires ont temporairement mis en question cette pratique et nous avons pu à cette occasion mesurer l'insuffisante communication entre la Chancellerie et le ministère de la Santé.

La pratique expertale ne se limite pas à la classique recherche de « troubles mentaux » et les missions sont de plus en plus larges et complexes, même au pénal.

Nombreuses sont les questions de divers ordres qu'une réflexion sur l'expertise apporte, d'ordre clinique mais aussi éthique.

Plusieurs orateurs de première importance ont accepté d'intervenir lors de cette journée du 9 juin.

Venez nombreux !

* Psychiatre, Président de l'Association Française de Psychiatrie.

ABONNEMENT

À NOS « GRACIEUX » LECTEURS

Nous vous rappelons que *La Lettre de Psychiatrie Française* vit essentiellement des abonnements !
Si vous êtes attaché(e) à sa lecture et si vous souhaitez la recevoir régulièrement, **MERCI DE VOUS ABONNER.**

Nous serions également heureux de vous compter parmi nos auteurs.

N'hésitez pas à nous adresser vos propositions d'articles.

BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner à l'Association Française de Psychiatrie : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

TARIF 2017

40 EUROS TTC – France métropolitaine

50 EUROS TTC – Hors métropole

Vos coordonnées :

Raison sociale (Institutions) :

Pour l'Union Européenne, N° de TVA intracommunautaire

Nom* Prénom*

Exercice Professionnel : ☐ Libéral ☐ Hospitalier ☐ Salarié

 @

 *

Code postal* Ville*

 * 

* Champs obligatoires

Votre commande :

Abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*

Ces tarifs ne concernent pas les membres de l'AFP et du SPF à jour de cotisation, qui bénéficient d'un tarif préférentiel.

- ☐ Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (France métropolitaine) de 40 euros TTC.
- ☐ Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (hors métropole) de 50 euros TTC.
- ☐ Je bénéficie, pendant mon abonnement, de trois lignes gratuites pour une petite annonce en format ligne.*
- ☐ Je demande un justificatif fiscal.

* Cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année, quel que soit le nombre de petites annonces communiquées à *La Lettre de Psychiatrie Française*.

Votre règlement :

par chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie.

Date :

Cachet - Signature

Pour tout renseignement, merci de contacter l'AFP
45, rue Boussingault – 75013 PARIS

 01 42 71 41 11 –  contact@psychiatrie-francaise.com

À VOS AGENDAS



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE

un colloque sur le thème

L'EXPERTISE EN PSYCHIATRIE

**le vendredi 9 juin 2017 à PARIS
de 9h00 à 18h00**

**Salle de conférence de l'AQNDC
92 bis boulevard du Montparnasse (14^{ème} arrondissement)**

ARGUMENT

Au Pénal comme au Civil le recours à l'expert psychiatre est de plus en plus fréquent, en raison de dispositions législatives nouvelles, bien entendu, mais aussi parce que de plus en plus souvent les professionnels du droit estiment utile de bénéficier de la réflexion du psychiatre (avec des espérances diverses selon que l'on est Magistrat ou Avocat).

Nous vous invitons à vous arrêter un instant pour réfléchir à la pratique de l'expertise. Diverses perspectives nous apparaissent :

- Au Pénal, la question essentielle de l'article 122, la réflexion sur le genèse du passage à l'acte, la fonction de l'expertise (qui permet statutairement d'éclairer la réflexion du Juge qui n'est, rappelons-le, pas tenue par les réflexions de l'expert) qui peut aussi, en certains cas et même si ce n'est pas sa vocation première, préparer un engagement dans une thérapie ;
- Au Civil, plus encore qu'au Pénal, est posée la question de la victime, parfois hissée à une place presque sacrificielle. Au Civil toujours, l'expert est confronté à la difficile évaluation des séquelles et du préjudice en matière psychologique.

Quel regard portent sur l'expertise Juges, Avocats, Philosophes et Psychiatres ?

En notre époque d'effondrement démographique des experts psychiatres, quelles formations mettre en place pour les futurs experts ? La Chancellerie est-elle prête à mettre en œuvre les moyens d'une vraie reconnaissance de l'expertise pour l'instant bien mal rétribuée, au Pénal en tout cas.

Ce sont ces sujets et bien d'autres encore auxquels nous vous invitons à réfléchir au cours de notre colloque du 9 juin 2017.

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

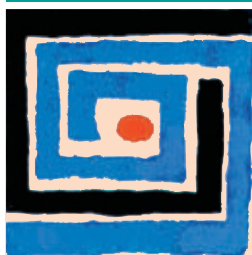
Jean-Yves COZIC, Jean-Louis GRIGUER, Maurice BENSOUSSAN,
Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, François KAMMERER

Le Programme étant en cours de finalisation au moment de l'impression
de *La Lettre de Psychiatrie Française*.

Vous le trouverez sur notre site internet :
www.psychiatrie-francaise.com

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :
secretariat@psychiatrie-francaise.com

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS



SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

COTISATION pour 2017

Resserrons nos rangs, pour peser davantage !

Le ☐ Professeur ☐ Docteur Prénom : Nom :

Exercice professionnel : ☐ libéral ☐ hospitalier ☐ salarié

 @







règle sa **cotisation pour** : ☐ **2017** concernant le SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS
et l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE selon le tarif suivant :

	COTISATION 2017* Tarif valable jusqu'au 31 décembre 2017
☐ Psychiatres en exercice depuis plus de 4 ans	365 €
☐ Psychiatres en exercice depuis moins de 4 ans et plus de 2 ans	305 €
☐ Psychiatres en exercice depuis moins de 2 ans	235 €
☐ Psychiatres en formation (sur justificatif)	90 €
☐ Psychiatres n'exerçant plus	175 €

(Nota Bene : nous pouvons aménager les modalités de votre règlement en cas de difficultés temporaires.)

par chèque à l'ordre du **SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS**,
à retourner : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

Signature (ou cachet) :

*** Sont inclus dans cette somme :**

- un abonnement à tarif préférentiel (55 € au lieu de 95 €) à notre revue *Psychiatrie Française* ;
- un abonnement annuel à tarif préférentiel (30 € au lieu de 40 €) à notre bulletin d'information *La Lettre de Psychiatrie Française* ;
- un forfait de 3 lignes gratuites dans la rubrique « *Petites annonces* » de *La Lettre de Psychiatrie Française* (cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année).
- **et aussi :**
 - des tarifs préférentiels lors de nos congrès et autres événements ;
 - des conseils personnalisés grâce à la mise à disposition d'un expert juridique pour tout contentieux professionnel.

45, rue Boussingault – 75013 PARIS

 01 42 71 41 11 –  01 42 71 36 60

 contact@psychiatrie-francaise.com –  www.psychiatrie-francaise.com

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Rubrique dirigée par Maurice BENSOUSSAN*

Avril 2017

La Loi de santé décline ses différents volets pour progressivement étendre l'emprise de l'État dans les applications régionales des plans de santé. Ils sont menés à marche forcée dans plusieurs régions en agitant le leurre d'une course contre la montre imposant un calendrier permettant aux technocrates d'écrire seuls les plans régionaux de santé (PRS). C'est pourtant un marathon qui est engagé de longue date pour une réforme en profondeur de notre organisation des soins.

L'exercice libéral de la médecine est ciblé. La dernière convention médicale apporte sa pierre à l'édifice. Elle a fait le choix de consacrer l'aggravation des disparités entre les différentes spécialités médicales. Elle revalorise une discipline dont les revenus sont au plus haut de l'échelle et alloue la grande majorité des masses financières aux seuls médecins généralistes. La psychiatrie, elle au plus bas de l'échelle des revenus, comme les autres spécialités cliniques, est la grande oubliée de cette convention.

En dépit de ses vicissitudes le modèle anglais continue de fasciner nos politiques. Ils

envisagent son adaptation dans notre pays avec une pratique libérale limitée à la médecine générale contingentée en ville. Les spécialistes exercent eux dans les hôpitaux ou les cliniques privées maintenant gérées par des groupes aux intérêts financiers de plus en plus exclusifs. Pour les ARS l'ambulatoire n'est rien d'autre que les pratiques des structures hospitalières hors les murs de l'hôpital. Exit les pratiques libérales en dehors du premier recours limité aux autres professionnels de santé et aux médecins généralistes.

Les jeunes médecins ne s'installent plus sauf significativement quand ils ont la possibilité dans le cadre de leur internat de faire des stages dans les cabinets libéraux. Ceux-ci, en particulier ceux des psychiatres ferment un à un, sans successeur, dans l'indifférence générale hormis celle des patients qui perdent leurs repères. Certains décideurs à l'esprit vif veulent contraindre les médecins à s'installer en particulier dans les soi-disant « déserts ». Comment font-ils pour ne pas avoir remarqué que les jeunes médecins ne veulent plus s'installer ? Seule la perspective d'un secteur 2 paraît les séduire. Quel échec de notre système conventionnel !

Alors il convient de vous mobiliser en région. Nos représentants SPF y sont nombreux, ils siègent dans les CME des hôpitaux et plusieurs d'entre nous participent au pilotage des URPS. Sollicitez-les, rejoignez-les, mobilisez-vous pour participer aux discussions essentielles des PRS qui seront écrits pour les 10 ans à venir. Ne minimisez pas l'importance des structures qui se mettent en place : GHT (groupement hospitalier de territoire), CPT (communauté psychiatrique de territoire), PTA (plate-forme territoriale d'appui), CPTS (communauté des professionnels de territoire de santé), ESP (équipes de soins primaires), PTSM (projet territorial de santé mentale)...

Arrêtons là l'énumération des acronymes, il en reste et engageons-nous dans la construction de ces organisations régionales pour valoriser nos pratiques cliniques.

N'hésitez pas à solliciter nos élus, c'est le moment.

* Psychiatre, Président du Syndicat des Psychiatres Français.

LIVRE EN IMPRESSION

LA RÉALITÉ PSYCHIQUE DANS LA PRATIQUE PSYCHANALYTIQUE

Carlos PARADA

Il serait vain de résumer cet ouvrage collectif, organisé par Martin Reça, où des auteurs aussi intéressants qu'éclairés explorent le thème de la réalité psychique et son importance dans la pratique de la psychanalyse. Chaque auteur (Alain Braconnier, Catherine Chabert, Christine Frisch-Desmarez, Alain Gibeault, Bernard Golse, Patrick Guyomard, Didier Houzel, Laurence Kahn, Vassilis Kapsambelis, Sylvain Missonnier et Daniel Wildlôcher) aborde le rocher de la réalité psychique par ses différentes façades, utilisant qui des cordages et rappels proposés par Daniel Wildlôcher, qui des boussoles de différentes écoles. Ici la métaphore alpiniste sied bien, tellement nous nous rendons compte à la lecture des articles de combien la réalité psychique est la substance, le matériau même de la psychanalyse. D'ailleurs, en 1941 E. Jones estime que « la marque de distinction des psychanalystes est la reconnaissance de la réalité psychique inconsciente », pour regretter qu'elle ne soit pas assez reconnue comme telle.

En philosophie, la notion même de réalité est tellement vaste que toute adjectivation semble la réduire, voire la contredire (comme pour « réalité sociale », « réalité virtuelle », etc.). Ici, nous nous apercevons que « réalité psychique » n'est en rien un oxymore, ni une nouvelle réduction, mais l'ouverture d'un champ que la psychanalyse explore. Comme la fission de l'atome – élément qui par définition ne se divise pas – produit l'énergie nucléaire, la réalité psychique surgit et se travaille dans ce laboratoire très particulier qu'est une psychanalyse.

Pour Daniel Wildlôcher, la réalité psychique comprend et dépasse une quelconque réalité intérieure, l'intuition (sentiment de vrai ou le sensible) ou encore le monde des représentations. Dans son officine, la pensée du patient émerge en situation, avec la pensée de l'analyste. Il s'agit pour lui de produire une « co-écoute », « un échange qui se fait entre ce qui se pense chez l'autre et ce qui se pense chez l'analyste ». Ou encore, comme le dit Daniel Wildlôcher sur un ton plus prosaïque : on doit pouvoir arriver à se dire « qu'est-ce que vous avez dans la tête pour que moi j'ai ça dans la tête ? ». Voilà la substance psychique reproduite en situation analytique et à travailler ensemble, ce qui permet à chacun de prendre ses distances avec le récit, l'auto-narration, les faits et la pérénité du comportement.

Mais tentons encore une métaphore. La réalité picturale, sa matière, ne coïncide pas avec l'image représentée – même si matière et représentation se déterminent mutuellement – mais réside plutôt dans la peinture, dans les touches, la toile, les effets de lumière, etc. De même, la réalité psychique n'est

La réalité psychique dans la pratique psychanalytique

SOUS LA DIRECTION DE MARTIN REÇA



ALAIN BRACONNIER – CATHERINE CHABERT
CHRISTINE FRISCH-DESMAREZ – ALAIN GIBEAULT
BERNARD GOLSE – PATRICK GUYOMARD – DIDIER HOUZEL
LAURENCE KAHN – VASSILIS KAPSAMBELIS – SYLVAIN MISSONNIER
MARTIN REÇA – DANIEL WIDLÖCHER

Campagne Première

Auteurs : Alain BRACONNIER, Catherine CHABERT, Christine FRISCH-DESMAREZ, Alain GIBEAULT, Bernard GOLSE, Patrick GUYOMARD, Didier HOUZEL, Laurence KAHN, Vassilis KAPSAMBELIS, Sylvain MISSONNIER et Daniel WIDLÖCHER

Éditeur : Campagne Première

Collection : En question

Date de parution : février 2017

ISBN : 978-2-37206-026-0

Prix : 20,00 €

pas l'ensemble de souvenirs et des représentations, mais son récit qui s'échafaude avec l'inconscient, ses lois, ses fantasmes et sa temporalité.

Au fur et à mesure des articles nous comprenons combien la composante dynamique, émergente, *hic et nunc* de la réalité psychique est essentielle (comme une essence) dans la pratique psychanalytique. Comme pour Daniel

Wildlôcher, avec Patrick Guyomard, on peut dire que la réalité n'est pas seulement ce que l'on partage, mais c'est partager qui constitue notre réalité. La réalité psychique est une construction permanente (Alain Braconnier) et il s'agit précisément d'interroger cette perception de la réalité comme un travail, une matière à transformer.

En fait, rien d'étonnant à tout cela. Il est bien connu combien l'épisode où Freud a cessé de croire à sa *Neurotica* fut fondateur pour la psychanalyse. Si la souffrance de la patiente ne provenait plus d'un traumatisme factuel du passé dont le refoulement se manifesterait en symptôme, la rupture de Freud avec son temps réside dans le fait qu'il n'a pas considéré l'hystérique comme une menteuse ou une simulatrice. Au contraire, il attribua à ses dires une qualité particulière de réalité à prendre en compte, à écouter et à explorer, à savoir : un statut de réalité psychique. C'est par ce déplacement dans l'écoute que Freud a pu développer la psychanalyse, sa théorie, sa méthode et son terrain.

Dans cet ouvrage la question se décline à propos du réel lacanien et du trauma (Patrick Guiyomard), des

conséquences psychiques de la différence anatomique des sexes et fantasmes (Catherine Chabert), de la représentation anorexique, de l'adolescent et son corps, de son développement chez l'enfant (Didier Houzel, Bernard Golse), de l'hallucination et du traitement des schizophrènes (Vassilis Kapsambelis) et de la réalité virtuelle (Serge Missonnier), entre autres exemples.

Comme le souligne l'organisateur de l'ouvrage, Martin Reca, la prise en compte de la réalité psychique contient des enjeux cliniques sociaux et individuels. D'une part, il y a le risque d'une psychiatrie normative et protocolaire qui se limiterait aux faits et comportements. D'autre part, sa contribution à la pratique et à l'écoute singulière qui tiendraient compte de l'inconscient. Dans sa postface limpide, qui mériterait d'être lue comme une préface, Martin Reca la nomme « l'interminable réalité psychique ». Mais faudrait-il encore, qu'avec elle, on sache irriguer notre pratique et saisir ses fruits. Pour le clinicien que nous sommes, ce livre est alors un excellent instrument d'étude, de réflexion, de labourage et de redécouverte.



AVIS aux AUTEURS

Pour rester vivante et en prise avec le « réel » *La Lettre de Psychiatrie Française* a besoin de vos textes sur les sujets qui vous préoccupent et pour lesquels vous avez besoin de partager vos réflexions.

Nous vous invitons, à nous adresser vos propositions d'articles en vue d'une éventuelle publication dans notre journal. Tous les articles sont soumis au Comité de Rédaction, qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser.

Votre texte doit contenir entre 5 000 et 15 000 signes espaces compris (1 à 3 pages) et nous parvenir **avant le 28 avril 2017** pour une parution dans le N° 248 de *LLPF* et **avant le 1^{er} juin 2017** pour le N° 249 de *LLPF*.

Le Comité de Rédaction

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

SIÈGE SOCIAL : 44, rue de la Butte aux Cailles – 75 – PARIS 13^{ème}

Le 16 octobre 1967

Mon Cher Collègue,

La naissance de notre Syndicat, dont le premier appel a été lancé le 26 mai 1967, paraît avoir entraîné dans le monde psychiatrique français un mouvement significatif : 450 adhérents en trois mois, dont deux de vacances, nous apportent la preuve que de très nombreux psychiatres partagent nos préoccupations et souhaitent agir pour modifier la situation actuelle. Nous sommes persuadés que notre existence syndicale aidera de nombreux autres collègues à prendre conscience à leur tour de l'intérêt d'un regroupement qui permette à tous les psychiatres de dégager et de défendre leurs intérêts communs. Il n'est pas surprenant que certains cependant aient ressenti cette tendance avec appréhension. De toutes manières, il paraît fécond de provoquer la réflexion de tous. Nous ne prétendons pas à autre chose qu'à faciliter des prises de position claires qui permettront à notre profession de mieux s'organiser dans une période difficile.

Or la psychiatrie française se caractérise – bien que l'objectif thérapeutique soit le même pour tous – par un polymorphisme qui risque de devenir émiettement et anarchie. Les espèces de psychiatres sont nombreuses, distinguées par leurs origines, leurs tendances doctrinales, leur mode et leur lieu d'exercice : hôpitaux universitaires, hôpitaux généraux, hôpitaux spécialisés, cliniques privées, centres de traitement non hospitaliers ; formation par tel ou tel internat, ou sans internat ; exercice privé ou fonction publique ; pratique de la neuro-psychiatrie ou de la psychiatrie « pure » ; position à l'égard de la psychothérapie ou de la psychanalyse ; telles sont quelques-unes des « différences » qui risquent de devenir des antagonismes. La psychiatrie est devenue un champ si étendu que la diversité des intérêts et des situations est naturelle et bienfaisante. Il faut pourtant préserver une certaine unité si nous voulons défendre des intérêts communs, aussi évidents que notre diversité. Qui peut les défendre ?

On risque ou de se cantonner à un échelon syndical trop étroit, parce que très spécifique, ou de diluer la psychiatrie dans une « neuro-psychiatrie » trop vaste pour représenter véritablement les intérêts majeurs de la spécialité, difficiles à dégager déjà entre psychiatres. Nous sommes pris entre ces deux écueils : beaucoup de spécificité professionnelle rassemble facilement ceux qui travaillent ensemble ou dans les mêmes conditions mais les écarte d'autant plus des autres psychiatres que leur sous-spécialité est plus concrète, plus cohérente, plus affirmée (ainsi les groupes de psychiatres publics, ou les psychanalystes). Pas assez de spécificité dilue les intérêts de la psychiatrie dans des objectifs différents que l'étiquette de la « neuro-psychiatrie » ne pourra plus donner longtemps l'illusion de confondre. Il faut échapper à la fois à l'émiettement et à la dilution.

Dès lors apparaît la nécessité d'un regroupement permettant aux diverses fractions de la psychiatrie de dialoguer sans rien perdre de la spécificité de chaque fraction. Tels sont le sens et l'origine de notre Syndicat. Il cherche à rassembler tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de la psychiatrie dans notre pays, et qui entendent participer aux solutions qui seront fatalement données à des problèmes difficiles, elles seront données sans nous si nous ne nous engageons pas dans un dialogue véritable, démocratique, ouvert à toutes les tendances, et qui doit permettre une représentation correcte de la profession.

*

* *

Mais d'abord quels sont les problèmes sur lesquels il importe que les psychiatres se forment une opinion qui puisse diriger notre action syndicale ? Nous en indiquerons ici cinq qui paraissent essentiels :

- les rapports de la neurologie et de la psychiatrie ;
- les problèmes des services hospitaliers (cliniques universitaires, hôpitaux psychiatriques, hôpitaux généraux) ;
- le problème de la pratique privée en face des projets de sectorisation ;
- les rapports entre psychiatrie, psychanalyse et psychothérapie ;
- le problème de la psychiatrie d'enfants.

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

Il est nécessaire que nous prenions position sur ces questions, qui commandent celles du recrutement et de la formation des psychiatres, et aussi celle de la collaboration entre nous tous, et entre nous et les autres disciplines médicales.

NEUROLOGIE ET PSYCHIATRIE

Notre spécialité est officiellement reconnue comme « neuro-psychiatrie ». Le développement considérable qu'ont subi depuis vingt ans la neurologie et la psychiatrie, chacune dans son propre domaine, pose le problème de savoir s'il est raisonnable de maintenir une situation qui tend de plus en plus à devenir une fiction. Dans le monde entier, on constate une évolution naturelle et logique vers l'autonomie des deux spécialités que personne aujourd'hui ne peut plus prétendre dominer ensemble complètement.

Dans la pratique, un certain nombre de nos confrères exercent conjointement les deux spécialités. C'est une position que nous respectons sans discussion. Ils ne contestent pas la différence essentielle qu'il y a entre les problèmes psychiatriques et les problèmes neurologiques et sont conscients de la difficulté croissante qu'ils éprouvent à suivre parallèlement le développement des deux disciplines. La question n'est donc pas de méconnaître pour les psychiatres la nécessité d'une information suffisante en matière neurologique. Elle est avant tout de clarifier une position ambiguë qui, dans notre pays, entraîne des conséquences lourdes sur le recrutement, la formation et la qualification des psychiatres.

PROBLÈMES HOSPITALIERS

Dans un moment où la réforme hospitalo-universitaire se précise et s'étend la place de la psychiatrie dans cette réforme n'a pas été trouvée. Il faut en effet considérer les faits suivants :

- 1) Les services de clinique psychiatrique universitaire ne disposent que d'un très petit nombre de lits.
- 2) Les services des hôpitaux psychiatriques qui contiennent l'immense majorité des malades psychiatriques du secteur public sont souvent mal situés et mal équipés et nos collègues du cadre public réclament à juste titre des modifications de leur statut et de leurs conditions de travail, qui leur permettent de soigner les malades dans des conditions d'hospitalisation normales, répondant à la psychiatrie moderne.
- 3) Les hôpitaux généraux réclament la présence de psychiatres.

Il paraît impossible de ne pas considérer l'ensemble de cette situation si l'on veut apporter des solutions intelligentes à des problèmes qui touchent la qualité de l'hospitalisation, les carrières de nombreux collègues (à temps plein ou à temps partiel), les possibilités de formation des jeunes.

- 4) Le développement des dispensaires et centres de santé manifeste une extension modernes des notions d'assistance et de soins « hospitaliers » qui doit être étudiée en même temps que les problèmes proprement hospitaliers.

PRATIQUE PRIVÉE ET SECTORISATION

Pour organiser, précisément, leur travail dans des conditions techniques modernes, nos collègues des hôpitaux psychiatriques ont mis au point un projet de sectorisation qui répond aux besoins de la population dont ils ont la charge. À tort ou à raison, ce projet a alarmé de nombreux psychiatres de la pratique privée ou des maisons de santé. Il apparaît comme une nécessité de confronter les opinions sur ce point.

PSYCHOTHÉRAPIE, PSYCHANALYSE ET PSYCHIATRIE

Comme il n'est pas possible que la psychiatrie se pratique et se développe sans une formation personnelle à la psychothérapie, comme un assez grand nombre de psychiatres ont demandé à la psychanalyse de leur fournir cette formation, des problèmes sont apparus qui ne sont pas seulement des questions d'écoles ou de tendances : la conception même du rôle du psychiatre, en particulier dans les institutions soignantes, et sa relation avec l'ensemble de la profession médicale sont impliquées dans les réponses que l'on donnera à la question. Encore une fois la formation, et aussi l'hospitalisation, et aussi les relations avec la médecine et les professions voisines (en particulier les psychologues), tout cela est engagé dans ce débat.

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Cette discipline, dont le développement récent est considérable, mérite une étude particulière : problèmes de ses relations avec les disciplines voisines (pédiatrie), avec les professions voisines (psychologues, travailleurs sociaux, pédagogues), problème d'une formation spécifique avec une référence particulière du travail d'équipe.

*

* *

Nous n'avons fait là qu'énoncer quelques conflits fondamentaux que nous ne pouvons éluder ni remettre à d'autres instances : si la profession, mal organisée, ne peut apporter dans de telles questions ses réflexions et ses projets, les pouvoirs publics en disposeront, et nous ne pourrions nous en prendre qu'à nous-mêmes de n'avoir pas agi à temps.

Vous n'ignorez pas que des projets importants sont en cours. Nous venons de faire allusion au plan de sectorisation ; il se prépare aussi des programmes universitaires ; nous vous avons alerté encore sur les projets d'« harmonisation » des spécialités au sein de l'Europe des Six. Qui doit, dans ces domaines, et encore dans celui de la recherche ou dans celui de l'organisation des institutions soignantes, représenter et défendre les intérêts de l'ensemble de la psychiatrie ? Estimez-vous que cette représentation et cette défense sont correctement accomplies par les instances traditionnelles ? Ou bien êtes-vous partisan de chercher, avec des collègues de tous les horizons et de toutes les tendances, à améliorer les solutions qui vont nous être proposées, sinon imposées ? Tel doit être le sens de notre réflexion à propos de notre Syndicat. Et si vous concluez à une adhésion, elle doit être aussi un engagement de participer à un travail qui sera difficile et long. L'un de nos objectifs essentiels est de constituer un terrain de rencontre où les psychiatres de toutes les catégories puissent se connaître, s'estimer et dialoguer. Un dangereux morcellement nous menace. Nous devons nous efforcer de sauvegarder notre unité.

*

* *

NOS RELATIONS AVEC LES AUTRES GROUPEMENTS PSYCHIATRIQUES

En plus du rapide mouvement d'adhésions que nous avons cité, des prises de position collectives, auxquelles nous attachons la plus grande importance, viennent souligner notre analyse de la situation et renforcer notre action.

C'est d'abord l'appui déclaré de trois organisations de psychiatres : le Syndicat des Médecins des hôpitaux psychiatriques ; celui des Psychiatres des organismes publics, semi-publics et privés ; l'Association amicale des internes et anciens internes des hôpitaux psychiatriques de la Seine. Ces trois organisations, qui conservent leur pleine autonomie et leur pleine utilité, recommandent à leurs membres d'adhérer à notre Syndicat.

Nous n'attachons pas une moindre importance à l'accord que nous avons aussi établi organiquement avec les jeunes. Un comité qui groupe les internes en exercice des hôpitaux psychiatriques de la Seine, le groupe psychiatrique de l'internat des hôpitaux de Paris, et l'Association des Internes en psychiatrie des hôpitaux de Villes de Faculté de province, a décidé de travailler en liaison avec notre Syndicat. Si ces jeunes collègues ne peuvent adhérer encore à notre Syndicat – qui ne peut grouper que des médecins spécialisés, il est évident que l'intérêt qu'ils prennent à notre mouvement constitue pour nous un puissant encouragement. Ils savent que les objectifs de notre Syndicat répondent à leurs préoccupations très vives sur l'avenir de la psychiatrie. Nous comprenons leur déception et leur colère devant la négligence, l'imprévoyance ou l'arbitraire qui entravent les débuts de leurs carrières.

Notre position à l'égard du Syndicat National des Médecins français spécialistes des Maladies du Système Nerveux est encore restée imprécise pour beaucoup de nos confrères. Il apparaissait ces dernières années que les psychiatres ne pouvaient trouver en son sein toute la liberté d'expression nécessaire pour la discussion de leurs problèmes, et moins encore une représentation convenable à la tête du Syndicat. Sous la pression des événements, le Syndicat des Spécialistes du Système Nerveux a convoqué le 10 juillet 1967 une réunion consacrée aux problèmes psychiatriques. La question des relations de la Neurologie et de la Psychiatrie a été discutée avec beaucoup de vivacité, avec l'intention nettement préméditée d'éluder le fond du problème, d'ignorer le retard de la France en matière de formation et d'enseignement par comparaison avec de nombreux pays, et de défendre à tout

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

prix l'unité indissoluble de la neuro-psychiatrie. Le compte rendu succinct qui a été diffusé ne donne aucune idée de la tendance officielle défendue par le Syndicat, ni des points chauds du débat*. Il y fut décidé de créer des commissions chargées d'étudier, dans l'esprit de ce Syndicat, quelques-uns des problèmes qui nous préoccupent.

Cet esprit, qui s'efforce avant de tout de défendre les positions traditionnelles, ne peut être le nôtre, parce qu'il ne peut contribuer efficacement à trouver des solutions honnêtes aux tensions qui règnent actuellement dans le milieu des psychiatres. Pour entraver notre action qu'ils considèrent comme déviante, les dirigeants du Syndicat des Spécialistes du Système Nerveux ont exercé sur certains d'entre nous – et spécialement sur la personne du Professeur KAMMERER – une pression insistante. On voulait obtenir qu'il collabore et dirige même une de leurs nouvelles commissions de travail. Le Professeur KAMMERER a refusé de se prêter à cette manœuvre. Le *Syndicat des Psychiatres Français* continue donc à œuvrer en toute indépendance. Un jour viendra sans doute où le dialogue avec les commissions psychiatriques du Syndicat des Spécialistes du Système Nerveux reprendra. Nous sommes prêts à l'affronter loyalement en défendant ce que nous estimons être les intérêts de la Psychiatrie.

*

* *

Car enfin derrière ces problèmes dont l'intérêt pratique ne vous échappe pas, se profile la question majeure qui est celle de la place de la psychiatrie et du rôle du psychiatre dans la médecine et dans la société. Nous savons de quelle ségrégation le malade psychiatrique a été l'objet et nous savons ce qu'il reste de préjugés et de méconnaissance systématique dans de très nombreux milieux, dont le milieu médical lui-même. Notre mouvement syndical s'inscrit parmi les efforts que nous avons tous à faire pour dégager la maladie mentale des perspectives régressives qui participent à sa constitution. Demander aujourd'hui à la psychiatrie de se reconnaître comme une spécialité majeure, et demander les moyens de cette reconnaissance, tel est en définitive l'objectif que nous voulons vous proposer. Si vous pensez que ces réflexions rejoignent les vôtres, vous adhérerez à notre Syndicat. Si vous désirez discuter plus longuement, nous sommes à votre disposition, soit pour vous rencontrer ou vous répondre, soit pour vous mettre en rapport avec l'un de nos adhérents de votre région. Si vous êtes en désaccord avec nous, nous espérons que la connaissance de notre point de vue vous aura permis d'éclairer votre position.

Dr Charles BRISSET

Secrétaire général provisoire

Au nom du Bureau Provisoire du Syndicat des Psychiatres Français :

Président : Pr Th. KAMMERER (Strasbourg)*

Vice-Présidents :

Dr R. ANGELERGUES (Paris)*

Dr J. LABOUCARIE (Toulouse)

Pr ag. A. BOURGUIGNON (Paris)

Dr H. MIGNOT (Paris)*

Membres :

Dr P. BAILLY-SALIN (Paris)

Dr P. LASSALLE (Auch)

Dr A. GREEN (Paris)*

Dr H. VERMOREL (Chambéry)

Dr C. KOUPERNIK (Paris)

Pr ag. H. FLAVIGNY (Paris)

Dr F. PERRIER (Paris)*

Dr C. KOHLER (Lyon)

Dr P. BERNARD (Perray-Vaucluse)

Dr S. LEBOVICI (Paris)

Pr ag. J. GUYOTAT (Lyon)*

Secrétaire général : Dr Ch. BRISSET (Ville d'Avray)*

Secrétaire général adjoint : Dr M. HAAG (Paris)*

Trésorier : Dr J.-C. BENOÎT (Paris)*

et au nom des membres fondateurs du Syndicat, qui comportaient, outre les membres du Bureau marqués d'une **astérisque** :

Le Dr H. EY (Bonneval),

Le Dr J. LOSSERAND (Sainte Anne),

Le Pr P. SIVADON (La Verrière).

* Le compte rendu par le Syndicat des Spécialistes du Système Nerveux de la séance du 10 juillet passe complètement sous silence le conflit des deux syndicats, qui a pourtant été largement débattu, et tente ainsi que répandre une regrettable confusion.

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

SIÈGE SOCIAL : 44, rue de la Butte aux Cailles – 75 – PARIS 13^{ème}

MOTIONS VOTÉES À L'UNANIMITÉ PAR LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 25 NOVEMBRE 1967

MOTION N° 1 :

La 1^{ère} Assemblée Générale constate que, depuis le premier appel lancé en juin, 684 psychiatres se sont déjà réunis à l'intérieur du *Syndicat des Psychiatres Français* et qu'ils se répartissent selon la démographie psychiatrique française (proportion des psychiatres de fonction publique par rapport aux psychiatres de fonction privée – proportion de psychiatres de l'ensemble de la France par rapport à ceux de Paris) :

- que le Syndicat a reçu l'appui du Syndicat des médecins des Hôpitaux psychiatriques, du Syndicat des Psychiatres des organismes publics, semi-publics et privés, de l'Amicale des Internes et Anciens Internes des Hôpitaux psychiatriques de la Seine, ainsi que l'appui de toutes les catégories d'internes se destinant à la psychiatrie, que ce soit dans les hôpitaux de Paris, de la Seine et de province ;
- constate aussi que les statuts démocratiques du Syndicat permettent à tout nouvel adhérent d'y faire entendre sa voix ;
- en conclut que le Syndicat exerce la représentation de la profession au niveau général des intérêts communs à tous les psychiatres français ;
- fait état d'une prise de conscience unitaire des problèmes de la psychiatrie ;
- constate que les liens de solidarités entre toutes les catégories de psychiatres l'emportent sur leur diversité professionnelle ;
- mandate en conséquence le Bureau pour informer le plus largement possible l'opinion médicale de cette situation et pour prendre tous les contacts nécessaires avec les organismes professionnels et avec les pouvoirs publics pour transformer cette représentation de droit.

MOTION N° 2 :

La 1^{ère} Assemblée Générale décide que l'objectif fondamental du Syndicat, parce qu'il conditionne tous les autres, est la reconnaissance de l'autonomie de la psychiatrie, qui implique la séparation à tous les niveaux de la spécialité de Neurologie et de la spécialité de Psychiatrie. Elle réclame l'autonomie de la qualification de psychiatrie telle qu'elle a existé de 1948 à 1952.

MOTION N° 3 :

L'Assemblée Générale demande que soit créée à nouveau une Commission de qualification pour la discipline psychiatrique. Cette commission doit entreprendre notamment l'étude du cas des médecins exerçant exclusivement la psychiatrie et qui n'ont pu être qualifiés jusqu'ici par suite de la dualité actuelle de la spécialisation.

MOTION N° 4 :

Motion présentée par le Dr LAB ; Secrétaire Général du Syndicat des Psychiatres des organismes publics, semi-publics et privés.

Le *Syndicat des Psychiatres Français* est conscient du fait que la psychiatrie présente nécessairement des modalités d'exercice différents, exercice institutionnel ou individuel, salarié à temps plein ou à temps partiel, ou libéral. Ce Syndicat a pour but de défendre tous ces aspects de la profession avec une égale vigueur dans le respect mutuel des différents groupes.

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

MOTION N° 5 :

L'Assemblée Générale rend hommage à l'action courageuse dans laquelle sont entrés les médecins des Hôpitaux Psychiatriques. Engagés actuellement dans une revendication fondamentale en vue d'obtenir le statut de médecins plein temps des hôpitaux de 2^{ème} catégorie, 1^{er} groupe, qui correspond à leur activité actuelle, ils sont en grève sur plusieurs points de leurs responsabilités administratives.

L'Assemblée Générale constate que le texte dont ils réclament l'application est admis par le ministère des Affaires sociales (ou de la Santé) depuis 5 ans et qu'il est bloqué par le ministère des Finances. De cette revendication dépend le recrutement en quantité et en qualité des psychiatres du secteur public.

L'Assemblée Générale considère que la revendication des Médecins des Hôpitaux Psychiatriques concerne la psychiatrie française tout entière, car aucune réforme des lieux d'hospitalisation ou de soins du secteur public ne peut être établie sans qu'il ne soit rendu aux médecins qui en ont la charge une position morale et artérielle nécessaire à leurs fonctions.

MOTION N° 6 :

L'Assemblée Générale demande que le Bureau maintienne les contacts utiles avec tous les organismes syndicaux susceptibles de faire avancer la reconnaissance de sa représentation auprès des pouvoirs publics.

– Et demande que les membres du Syndicat soient informés de ces démarches.

MOTION N° 7 :

La 1^{ère} Assemblée Générale se félicite du regroupement des responsables de tous les types d'internats pouvant mener à la profession psychiatrique en un Comité des Jeunes Psychiatres Français.

– Se déclare favorable à la signature avec ce Comité d'une convention d'association dont les modalités seront soumises à l'approbation du Conseil Syndical.

Pensez à vous inscrire à nos différents colloques :

- le 9 juin 2017, à Paris – sur **L'expertise en psychiatrie**
- le 24 novembre 2017, à Paris – sur **Anthropologie et psychiatrie dans la société des affects**

REVUE PSYCHIATRIE FRANÇAISE

DERNIÈRES PARUTIONS

N° 4/15 : LE DÉSIR MIMÉTIQUE ENTRE PSYCHOPATHOLOGIE ET NEUROSCIENCES

- Jean-Louis GRIGUER : *Éditorial*
- Christian MILLE : *Réflexions sur la possible émergence d'un désir mimétique chez les personnes Asperger*
- Jean-Paul KORNOBIS : *Freud, Lacan, Girard, l'impossible triangle*
- Yves MANELA : *Le désir mimétique et le double*

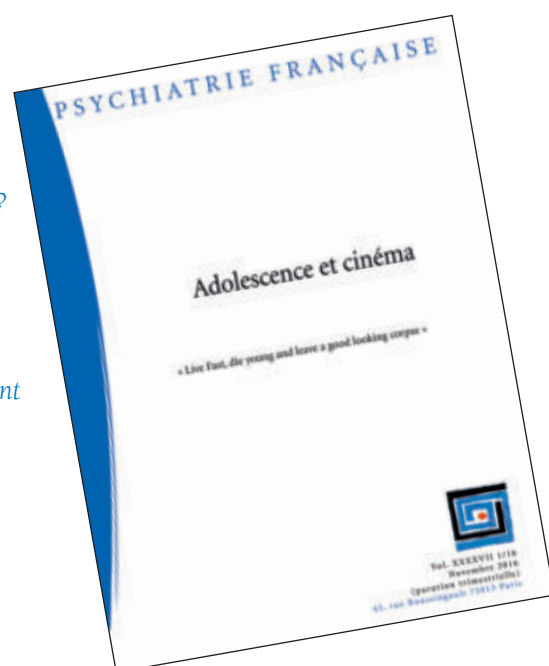
VARIA

- *De de Clérambault au politiquement correct : Écouter/entendre ; Regarder/voir*, par Dana CASTRO et Catherine ZOUTE
- *La folie criminelle présentée par la presse*, par Caroline GUIBET LAFAYE
- *Du diagnostic au trait du cas : de la connaissance en psychiatrie*, par Pascale FAUVEAU
- *À la recherche du mouvement, la motricité retrouvée*, par Ioannis DINOS



N° 1/16 : ADOLESCENCE ET CINÉMA

- Silke SCHAUDER, Maurice CORCOS : *Introduction*
- Jean-Gérald VEYRAT (†) : *Adolescence et cinéma – 14 films paradigmatiques*
- Vincent ESTELLON : *Whiplash*
- Mehdi DELHAYE, Christian MILLE : *Naguère, des étoiles... La mise au travail d'une mythologie moderne dans la relation thérapeutique...*
- Pablo VOTADORO : *Comment Pinocchio ferait aujourd'hui pour « s'en sortir » ? La réponse de Luigi Comencini*
- Silke SCHAUDER : *Charlie Chaplin ou le rire adolescent*
- Gérard PIRLOT : *Le désert, avers du désir... du spectateur. À propos du film Lawrence d'Arabie*
- Michel WAWRZYNIAK : *Comment les adolescents meurent dans le cinéma vivant d'Andrzej Wajda*
- Anne-Marie SMITH-DI BIASIO, Ariel LIBERMAN : *L'arrière-langue en interprétation : Freud, Mahler, Visconti ; un moment d'adolescence au tournant du siècle*
- Maurice CORCOS : *Vertigo – la mélancolie du fantastique*



REVUE PSYCHIATRIE FRANÇAISE

DERNIÈRES PARUTIONS

N° 2/16 : QU'EST-CE QUE PENSER ?

- François KAMMERER : *Introduction, qu'est-ce que penser ?*
- Maurice BENSOUSSAN : *Qu'est-ce que penser ?*
- Sylvie TORDJMAN : *Qu'est-ce que penser ? Apport des neurosciences*
- Gérard PIRLOT : *Un petit caillou de pensée dans la tête. Penser ce dont on souffre*
- Daniel DUFOURT : *De quelles connaissances relève l'agir économique à l'ère de la flexibilité et de l'accélération ?*
- Leila AL-HUSSEINI : *Penser la thérapie en tant que création*
- Bernard GOLSE : *Naissance de la pensée. Un travail de co-construction*
- Jean-Louis GRIGUER : *Pensée et phénoménologie*
- Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG : *Qu'est-ce que penser ?*

VARIA

- François PEILLE : *Le deuil entravé*
- Jean-Luc VANNIER : *Kevin ou les cauchemars pubertaires de la différence sexuelle*
- Jean-Luc VANNIER : *Le Livre de la jungle 2016 : un Mowgli infantile et asexué*



N° 3/16 : ACTUALITÉ DE LA PHÉNOMÉNOLOGIE PSYCHIATRIQUE

- Jean-Louis GRIGUER : *Introduction*
- Dominique PRINGUEY : *Quelques mots d'hommage à Arthur Tatossian*
- Dominique PRINGUEY : *La thérapie de l'identité dans les schizophrénies : depuis la Subjectivité selon Arthur Tatossian une proposition inspirée de Alfred Kraus et de Bin Kimura*
- Michel de BOUCAUD : *L'Anthropologie phénoménologique contemporaine et les évolutions de la psychiatrie*
- Frédéric JOVER : *Du métier de médecin au métier de patient, Arthur Tatossian précurseur du Care ?*
- Philippe CABESTAN : *Le délire dans l'œuvre d'Arthur Tatossian*
- Bernard PACHOUD : *Actualité de la phénoménologie liée aux approches centrées sur la personne, et contribution à l'étude de la sphère du quotidien et de ses troubles*
- Georges CHARBONNEAU : *Une nouvelle place pour la phénoménologie psychiatrique ? Validité et évolution des paradigmes*
- Brice MARTIN, Nicolas FRANCK, Michel CERMOLACCE, Anne GIERSCHE : *Temps et soi dans les troubles schizophréniques*
- Alain KSENSEE : *Cinquante ans de clinique psychiatrique VI. De la Phénoménologie en Psychanalyse. De l'interprétation psychanalytique à l'existence*
- Camille ABETTAN : *Unité ou pluralité de la phénoménologie psychiatrique ?*
- Foucaud DU BOISGUÉHENEUC : *Perspectives en 1^{re} personne sur le corps d'autrui et en 3^e personne sur le corps propre par stimulation per-opératoire du cortex temporo-pariétal gauche et droit*
- François KAMMERER : *Conclure, le temps du géronidif ?*



Bon de commande au verso

REVUE PSYCHIATRIE FRANÇAISE

INVENTAIRE

2015

- | | |
|---|------|
| ☐ 1/15 : <i>Le narcissisme I</i> | 25 € |
| ☐ 2/15 : <i>Le narcissisme II</i> | 25 € |
| ☐ 3/15 : <i>Précarité économique</i> | 25 € |
| ☐ 4/15 : <i>Le désir mimétique entre psychopathologie et neurosciences</i> | 25 € |

2016

- | | |
|---|------|
| ☐ 1/16 : <i>Adolescence et cinéma</i> | 25 € |
| ☐ 2/16 : <i>Qu'est-ce que penser ?</i> | 25 € |
| ☐ 3/16 : <i>Actualité de la phénoménologie psychiatrique</i> | 25 € |

Revue PSYCHIATRIE FRANÇAISE : Bon de commande

☐ Mme ☐ M. ☐ Pr ☐ Dr Nom :

Prénom :

Mél. : @

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

• commande les numéros ci-dessus (Veuillez cocher les cases correspondantes)

• TOTAL : €, à régler par chèque établi à l'ordre du [Syndicat des Psychiatres Français](#)

45, rue Boussingault – 75013 Paris – ☎ 01 42 71 41 11 – 📠 01 42 71 36 60 – 📧 contact@psychiatrie-francaise.com

ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

**ADHÉREZ
POUR 2017**



À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

Pr ☐ Dr ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Raison Sociale ☐

✉ :

Code Postal : Ville :

📠 : @

☎ : 📠 :

📌 Règle sa cotisation pour l'année 2017 (tarif valable jusqu'au 31-12-2017), pour un montant de :

MEMBRES TITULAIRES

Psychiatres en exercice 250 €

MEMBRES ASSOCIÉS

Psychiatres en formation et autres personnels de la santé mentale 230 €

MEMBRES HONORAIRES

Psychiatres n'exerçant plus 150 €

PERSONNES MORALES

Associations, administrations ou organismes concernés par les buts de l'AFP 310 €

INTERNES, ÉTUDIANTS – 30 ANS (joindre un justificatif) 86 €

📌 Règlement par chèque établi à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie

📌 Des justificatifs distincts vous seront adressés pour :

- la cotisation,
- l'abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*,
- l'abonnement à *Psychiatrie Française*.

Fait à : le : Signature :

Bulletin d'adhésion à retourner à l'AFP – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11

📧 contact@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

PETITES ANNONCES

RAPPEL

Les tarifs des petites annonces sont à demander par annonces@psychiatrie-francaise.com

Les ordres doivent parvenir au secrétariat

- Pour le N° 248 : le **28 avril 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 20**.
- Pour le N° 249 : le **1^{er} juin 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 25**.
- Pour le N° 250 : le **8 septembre 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 39**.
- Pour le N° 251 : le **13 octobre 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 44**.
- Pour le N° 252 : le **17 novembre 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 49**.



**LE CENTRE HOSPITALIER
GEORGE SAND**

RECRUTE

UN PSYCHIATRE
sous un statut
de **Clinicien hospitalier**
pour son site de Bourges

Candidature et CV à adresser à :
Madame BRIÈRE, Bureau des
Affaires Médicales
CH George Sand
77 rue Louis Mallet
18000 BOURGES
☎ 02 48 67 20 15
affaires.medicales@ch-george-sand.fr

(réf. 4103)

DÉPARTEMENT DE PARIS



**LA DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE DE L'ENFANCE ET DE LA SANTÉ
RECRUTE**

MÉDECINS PSYCHIATRES (H/F) OU PÉDO-PSYCHIATRES (H/F)

comme médecins responsables pour ses Centres d'Adaptation Psychopédagogique
sur Paris intra-muros - thésés et inscrits à l'Ordre - vacataires

Adresser lettre de motivation avec CV détaillé à :
DASES - Bureau de la Santé Scolaire et des CAPP
94-96, quai de la Râpée - 75570 PARIS CEDEX 12

☎ 01 43 47 74 50 - ☎ 01 43 47 76 36 - christophe.debeugny@paris.fr

(réf. 4104)

(réf. 4102)

27 - LOUVIERS - Cession de patientèle ou
reprise d'un cabinet de psychiatrie
générale au sein d'une S.C.M. - Cause futur
départ en retraite - Patientèle importante.
- Possibilité de rachat de parts de la S.C.I. -
Secrétariat sur place. ☎ 02 32 25 18 50 -
docteur.elie.botbol@orange.fr

La SHMA,
SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE MENTALE D'AQUITAINE
ESPIC, situé 175 bld du Président Wilson
à BORDEAUX, CCN 51

RECRUTE

➤ **UN PSYCHIATRE**

en CDI à temps partiel
(0,5 ETP, soit 18h30 hebdomadaire base 37h)
en CDI pour l'Hôpital de Jour (ouvert de 9h à 16h30).

Pour plus de précisions, veuillez contacter
le Dr Franck MATHET,
médecin chef de service de l'HDJ
(☎ 05 56 17 12 12 - fmathet@shma.fr).

➤ **UN PSYCHIATRE**

en CDI à temps partiel
(0,5 ETP, soit 18h30 hebdomadaire base 37h)
en CDI pour le « Service du Soir »
Hôpital de Jour (ouvert de 17h à 20h).
Pour plus de précisions, veuillez contacter
le Dr Isabelle BRETENOUX
médecin chef de service de l'HDJ
(☎ 05 56 17 12 12 - ibretenoux@shma.fr).

Possibilité de cumuler les deux postes.

Merci d'adresser CV + lettre de motivation
à M. Philippe ROCHE, Directeur,
175 bld du Président Wilson 33200 BORDEAUX
ou par proche@shma.fr

(réf. 4105)

**LE DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT (DPEA)
(5^{ème} secteur de Psychiatrie Infanto-Juvenile)**

RECRUTE

**UN PÉDOPSYCHIATRE OU PSYCHIATRE
EXPÉRIMENTÉ EN PÉDOPSYCHIATRIE**

CDI représentant 0,47 ETP (18,50 h)

à partir du 1^{er} juin 2017

Le poste est rattaché au CMP Centre Alfred Binet.

Le médecin assure une activité de consultation
au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Le travail d'équipe
organise et soutient la réalisation des projets
thérapeutiques.

L'ASM13 dispose d'un riche département
d'Enseignement-Recherches-Publications où
de nombreux séminaires et colloques assurent
l'approfondissement et le partage des connaissances.
La réflexion psychopathologique, les évolutions
thérapeutiques et l'actualisation des connaissances
y ont une large place.

Si ce poste vous intéresse, merci de nous adresser
une lettre de candidature assortie d'un curriculum
vitae.

Pour tous renseignements complémentaires
vous pouvez vous adresser à
Nathalie LE ROUX ☎ 01 40 77 43 69
nathalie.leroux@asm13.org

(réf. 4106)

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT...

RÉUNIONS ET COLLOQUES

En France

... mai 2017

à PARIS, les 10, 11 et 12 : L'Association Béziers Périnatalité organise les XXVII^{èmes} rencontres nationales de périnatalité et parentalité sur le thème « **Quel bébé pour demain : bébé bio ou techno ?** ». – Informations et inscriptions : Béziers Périnatalité – Madame DESCHAMPS Catherine – 24, route de Laurenque – 34460 ROQUEBRUN – ☎ 06 83 72 72 94 – ✉ contact@beziers-perinatalite.com – www.beziers-perinatalite.fr

à PARIS, le 12 : La Ligue Française pour la Santé Mentale organise une conférence sur le thème « **Maltraitance à enfants** ». – Informations et inscriptions : La Ligue Française pour la Santé Mentale – 11, rue Tronchet – 75008 Paris – ☎ 01 42 66 20 70 – www.lfsm.org

à PARIS, le 12 : La Ligue Française pour la Santé Mentale organise une conférence sur le thème « **Des mauvais traitements au filicide : risques, évaluations dynamiques** ». – Informations et inscriptions : LFSM – 11, rue Tronchet – 75008 PARIS – ☎ 01 42 66 20 70 – ✉ lfsm@orange.fr – http://www.lfsm.org

à PARIS, le 13 : Le Collège International de Psychanalyse et d'Anthropologie (CIPA) organise un séminaire sur le thème « **Précarité et résonances contre-transférentielles** ». – Informations et inscriptions : CIPA – 212, rue de Vaugirard – 75015 PARIS – Madame GIOJA BRUNERIE – ☎ 06 61 16 09 60 – ✉ contact@cipa-association.org

à PARIS, les 19 et 20 : Le Collège des Bernardins organise un colloque sur le thème « **Critique de la raison transhumaniste** ». – Informations et inscriptions : Collège des Bernardins – 20 rue de Poissy – 75005 PARIS – ☎ 01 53 10 74 44 – ✉ florence.hubert@collegedesbernardins.fr

à MARSEILLE, le 31 : L'Association Française de Psychiatrie PACA organise un programme de FMC sur « **Les Dépressions résistantes** ». – Informations et inscriptions : http://www.afp-paca.fr – ou Dr PORTO – ☎ 04 91 76 44 89

... juin 2017

à PARIS, le 9 : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **L'expertise en psychiatrie** ». – Informations et inscriptions : AFP – ☎ 01 42 71 41 11 – ✉ 01 42 71 36 60 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com – www.psychiatrie-francaise.com

à PARIS, le 14 : La Ligue Française pour la Santé Mentale organise une conférence sur le thème « **La santé et la sexualité du mineur et du majeur protégé** ». – Informations et inscriptions : LFSM – 11, rue Tronchet – 75008 PARIS – ☎ 01 42 66 20 70 – ✉ 01 42 66 44 89 – lfsm@orange.fr – http://www.lfsm.org

à PARIS, les 21, 22 et 23 : L'Association Nationale pour la Promotion des Soins Somatiques en Santé Mentale organise son 15^{ème} congrès sur le thème « **Soins somatiques & douleur en santé mentale** ». – Informations et inscriptions : COMM Santé – 76, rue Marcel Sembat – 33323 BÈGLES Cedex – ☎ 05 57 97 19 19 – ✉ 05 57 97 19 15 – info@comm-sante.com – http://www.anp3sm.com/

à BREST, les 21, 22 et 23 : L'Académie Européenne de Dermatologie et de Psychiatrie organise son 17^{ème} congrès centrée « **Autour de la recherche translationnelle, depuis les aspects neurobiologiques les plus fondamentaux jusqu'à la clinique et aux aspects psycho-sociaux** ». – Informations et inscriptions : http://www.univ-brest.fr/esdap2017

... juillet 2017

à LYON, les 3, 4, 5, 6, 7 : L'Institut de Formations et d'Application des Thérapies de la Communication (IFATC) organise un séminaire sur le thème « **Déconstruction du couple, l'enfant dans la tourmente ?** ». – Informations et inscriptions : IFATC – 117, rue Garibaldi – 69006 LYON – ☎ 04 72 83 51 12 – ✉ ifatc@ifatc.com – www.ifatc.fr

à LYON, les 6 et 7 : L'Institut de Formations et d'Application des Thérapies de la Communication (IFATC) organise un séminaire sur le thème « **La fascinante luminosité du couple** ». – Informations et inscriptions : IFATC – 117, rue Garibaldi – 69006 LYON – ☎ 04 72 83 51 12 – ✉ ifatc@ifatc.com – www.ifatc.fr

à PARIS, du 24 au 28 : Le World Council for Psychotherapy (WCP) et la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P) organisent le 8^{ème} congrès mondial de psychothérapie sur le thème « **La vie et l'amour au 21^{ème} siècle, de la rencontre intime à l'ouverture au monde** ». – Informations et inscriptions : FF2P – 6, av. du Maine – 75015 PARIS – ☎ 01 44 05 95 50 – ✉ 01 45 44 62 34 – ✉ contact@ff2p.fr – http://www.wcp2017.org

... septembre 2017

à LIMOGES, les 14 et 15 : La Société de Psychogériatrie de Langue Française organise son 33^{ème} congrès sur le thème « **Passé, Présent, Futur de la Psychiatrie de la Personne Âgée** ». – Informations et inscriptions : CARCO – 6 Cité Paradis – 75010 PARIS – ☎ 01 55 43 20 00 – ✉ 01 55 43 18 19 – ✉ info@splf-limoges2017.com

... octobre 2017

à TOULOUSE, les 5, 6 et 7 : La Société de l'Information Psychiatrique organise ses 36^{èmes} journées sur le thème « **Cliniques risque traumatiques** ». – Informations et inscriptions : SIP – Dr GODET – ☎ 04 72 42 35 98 – ✉ 04 72 42 35 99 – ✉ secretariatSIP2@gmail.com

JOURNÉE SCIENTIFIQUE
organisée par le Pr Catherine Chabert et la revue Le Carnet/PSY
en partenariat avec le Laboratoire « Psychologie Clinique Psychopathologie Psychanalyse » (PCPP) de l'Université Paris Descartes-Sorbonne Paris Cité



Splendeurs et misères de la régression

« On n'a rien d'autre à faire qu'à lui laisser le temps » Laurence Kalba	Le temps de la régression Jacques André	La peur de la régression Patrick Guyonard
Retour de ou retour à : régression ou re-gression Bernard Gebel	Splendeurs et misères de l'angoisse ou les illusions perdues et retrouvées de la mémoire Maureen Cocoon	La régression entre traitement chirurgical et psychothérapie maternelle primaire Sylvain Mismoulet
L'appel de Narcisse Catherine Chabert	Créativité et régression Alexandrine Schabert	Des régressions dangereuses Emile Lanot

Samedi 7 octobre 2017
Faculté de Médecine - Amphi Binet - 45 rue des Saints-Pères 75006
PARIS

Renseignements :
Estelle Georges-Chabert - Le Carnet/PSY
8 avenue Jean-Baptiste Clément - 92100 Boulogne
Tél : 01 46 04 74 35 – estelle@le-carnetpsy.com
Inscription individuelle : 800 €
Étudiant : 400 €
Régénération permanente : 1000 €
Toutes les places pour les abonnés à la revue Le Carnet/PSY

PCPP
Possibilité de s'inscrire en ligne sur
www.carnetpsy.com
Le Carnet/PSY

à **PARIS, le 7** : La revue Le Carnet/Psy et le Pr Chabert Catherine organisent une journée scientifique sur le thème « **Splendeurs et misères de la régression** ». – Informations et inscriptions : Le Carnet/Psy – 8, av. Jean-Baptiste Clément – 92100 BOULOGNE – ☎ 01 46 04 74 35 – ✉ est@carnetpsy.com – 🌐 www.carnetpsy.com

... novembre 2017

à **PARIS, le 24** : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **Anthropologie et psychiatrie dans la société des affects** ». – Informations et inscriptions : AFP – ☎ 01 42 71 41 11 – ✉ 01 42 71 36 60 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

À l'étranger

... mai 2017

à **THESSALONIQUE (Grèce), les 25, 26 et 27** : Le Comité Européen Droit Éthique et Psychiatrie organise son XXVII^{ème} séminaire sur le thème « **Refuge/Thessalonique, asile, droit d'asile** ». – Informations et inscriptions : CEDEP – Bruno GRAVIER – Site de Céry – 1008 PRILLY Suisse – ✉ bruno.gravier@chuv.ch

... novembre 2017

à **DAKAR, le 2** : Le Service de psychiatrie du CHNU de Fann, avec la collaboration de l'ASPsy (Association Sénégalaise de Psychiatrie), des sections française et belge de l'AEPEA (Association Européenne de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent) et de l'AFERPIJ-FV (Association pour la Formation, les Échanges et la Recherche en Psychiatrie Infanto-Juvenile de la Fondation Vallée) organise le 3^{ème} colloque francophone de psychiatrie infanto-juvenile sur le thème « **Croyances, tabous, transmissions et institutions** ». – Informations et inscriptions : AEPEA – Mme Marie RAT – ☎ 06 19 88 04 88 – 🌐 www.aepea.org

à **GENÈVE (Suisse), les 22, 23 et 24** : La Conférence Internationale de psychotraumatologie et de médiation organise sa 5^{ème} conférence – Informations et inscriptions : ✉ 5ICPM2017@ch-kuoni.com

LA LETTRE

☎ 01 42 71 41 11

La Lettre de Psychiatrie Française – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
☎ courriel : secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 : www.psychiatrie-francaise.com
Éditeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF)
Tirage : 11 000 ex. – Dépôt légal : avril 2017 – ISSN : 1157-5611
Directeur de la publication : François KAMMERER
Rédacteur en chef : Jean-Yves COZIC
Rédacteur en chef adjoint : Nicole KOECHLIN
Comité de rédaction : Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Bernard GIBELLO, Simon-Daniel KIPMAN, Jean-Jacques KRESS, Claude NACHIN, David SOFFER, Pierre STAËL
Secrétaire de rédaction et Régie publicitaire : Valérie LASSAUGE
Mise en pages – Impression : Corlet Imprimeur – Condé-sur-Noireau – N° 186402

APPEL

L'Association Française de Psychiatrie

PROPOSERA en 2018

différents colloques sur les thèmes suivants :

- Les relations d'emprise
- L'identité
- La pédopsychiatrie
- La preuve en psychiatrie

**Si vous êtes intéressés par un des sujets,
merci de nous le faire savoir :**

L'Association Française de Psychiatrie
45, rue Boussingault - 75013 PARIS - ☎ 01 42 71 41 11
✉ **contact@psychiatrie-francaise.com**

À VOS AGENDAS



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE
un colloque sur le thème

ANTHROPOLOGIE ET PSYCHIATRIE DANS LA SOCIÉTÉ DES AFFECTS

le vendredi 24 novembre 2017
à PARIS

Avec les intervenants pressentis :

Yannick JAFFRÉ (ancien Maître de Conférences à la Faculté de médecine du Mali)

Samuel LÉZÉ (Maître de Conférences en anthropologie sociale à l'ENS Lyon)

Richard RECHTMAN (Directeur d'études à l'EHESS)

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Jean-Yves COZIC, Jean-Louis GRIGUER, Maurice BENSOUSSAN,
Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, François KAMMERER

Le Programme complet sera diffusé dans un prochain numéro
de **La Lettre de Psychiatrie Française**.

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :
secretariat@psychiatrie-francaise.com
ou visiter notre site internet : www.psychiatrie-francaise.com